

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 3 mai 2018 à 20h00,**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
5	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	Pouvoir de Jérôme DARVEY
6	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
7	AIX-LES-BAINS	T	Nicolas VAIRYO	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	Pouvoir de Pascal PELLER
10	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
12	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
13	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
14	BOURDEAU	S	Monique BELLE	
15	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
16	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
19	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
20	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Denise de MARCH
22	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
23	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
24	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGES	
26	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
27	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	MERY	T	Eudes BOUVIER	
31	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
32	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
33	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
34	MOUXY	T	Nicolas MARC	
35	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
36	PUGNY-CHATENOD	S	Marc MORAND	
37	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 16 ^{ème} délibération
38	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
39	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
40	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
41	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
42	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
43	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
44	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
45	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
48	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
49	VOGLANS	T	Martine BERNON	

24 communes présentes



Absents excusés :

SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
DRUMETTAZ-CLARAFOND
GRESY-SUR-AIX

Denise de MARCH
Nicolas JACQUIER
Didier FRANÇOIS

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Martine REVOL
Françoise GRAVIER
Catherine FABBRI
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directeur du pôle Eau
Directrice de cabinet
Responsable Pilotage de la performance
Responsable Politique de la Ville
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 avril 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 197 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 22 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (47 titulaires et 2 suppléants), et 56 votants.

RESSOURCES HUMAINES**Complément à la délibération en date du 26 janvier 2017 relative à la création du tableau des emplois permanents au 1^{er} janvier 2017**

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Un poste d'ingénieur et un poste d'attaché territorial sont vacants au tableau des effectifs en raison d'une demande de disponibilité et d'une démission.

Suite à la délibération du 26 janvier 2017 portant création des postes au 1^{er} janvier 2017, suite à la fusion, il convient d'apporter des précisions quant aux modalités de recrutement sur 2 postes de catégorie A afin de pouvoir les pourvoir par voie contractuelle, le cas échéant.

Pour ces recrutements, Monsieur le Président expose à l'Assemblée qu'en application des dispositions de l'article 34 de la loi 54-53 du 26 janvier 1984 modifiée, il convient de préciser les points suivants :

- Le motif invoqué pour le recrutement : obligatoirement en raison du recrutement infructueux d'un fonctionnaire ;
- Le niveau exigé pour le recrutement ;
- Le niveau de rémunération.

Concernant le poste de responsable du service MSAP, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- L'emploi de responsable du service MSAP pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Les candidats devront justifier d'un niveau baccalauréat, licence professionnelle ou master 1
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des attachés territoriaux.

Concernant le poste d'adjoint au responsable du service de la gestion des déchets, Monsieur le Président propose à l'Assemblée de préciser les éléments suivants :

- L'emploi d'adjoint au responsable du service de la gestion des déchets pourra être, le cas échéant, si aucun fonctionnaire n'a pu être recruté, pourvu par un agent non titulaire en vertu d'un contrat à durée déterminée sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- Les candidats devront justifier d'un niveau Licence 3, licence professionnelle ou master 1
- L'agent non titulaire sera rémunéré par référence à la grille indiciaire afférente au grade des ingénieurs territoriaux.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont prévus au budget 2018.

-
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
 - VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
 - VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

Aix-les-Bains, le 3 mai 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 49
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Complément de la délibération en date du 26 janvier 2017 relative à la création du tableau des emplois permanents au 1er janvier 2017

Date de transmission de l'acte : 15/05/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 15/05/2018

Numéro de l'acte : d2338 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180503-d2338-DE

Date de décision : 03/05/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois